

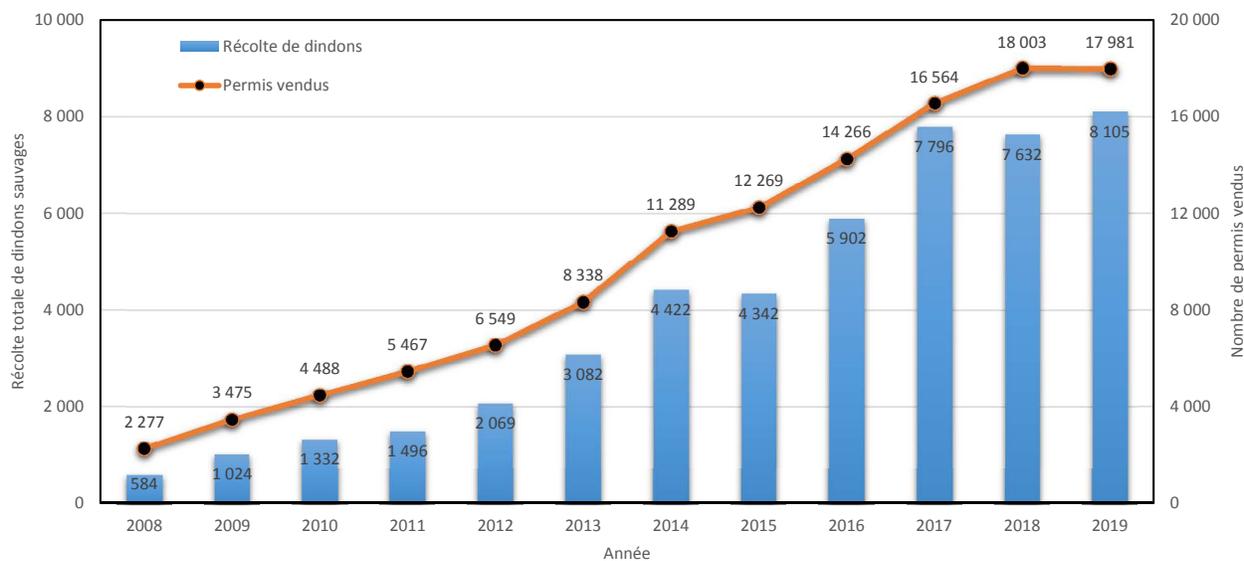


Bilan de la chasse au dindon sauvage 2019

Malgré un hiver difficile, la chasse aux dindons sauvages a été un succès. En effet, les données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs révèlent que la récolte de 2019 totalise 8 105 dindons sauvages, ce qui représente le plus grand nombre de dindons récoltés depuis 2008.

Le succès de chasse, soit le nombre de dindons récoltés divisé par le nombre de permis vendus, s'élève à 33 % et demeure l'un des taux les plus élevés dans le Nord-Est américain. Considérant que le nombre de permis vendus pour la chasse au dindon sauvage est semblable à 2018, atteignant un total de 17 981 permis, ces données confirment que l'espèce est bien établie et qu'elle est en expansion dans plusieurs régions du Québec.

Évolution de la récolte de dindons sauvages et du nombre de permis vendus



Suivi du Plan de gestion 2016-2023

Selon les indicateurs retenus par le Ministère pour suivre l'état des populations dans les zones de chasse, notamment les observations des chasseurs et le succès de chasse, les populations de dindons sauvages se portent bien dans les régions où elles se sont établies. Conformément au plan de gestion, la chasse sportive de la saison 2019 met en valeur l'espèce et assure sa stabilité.



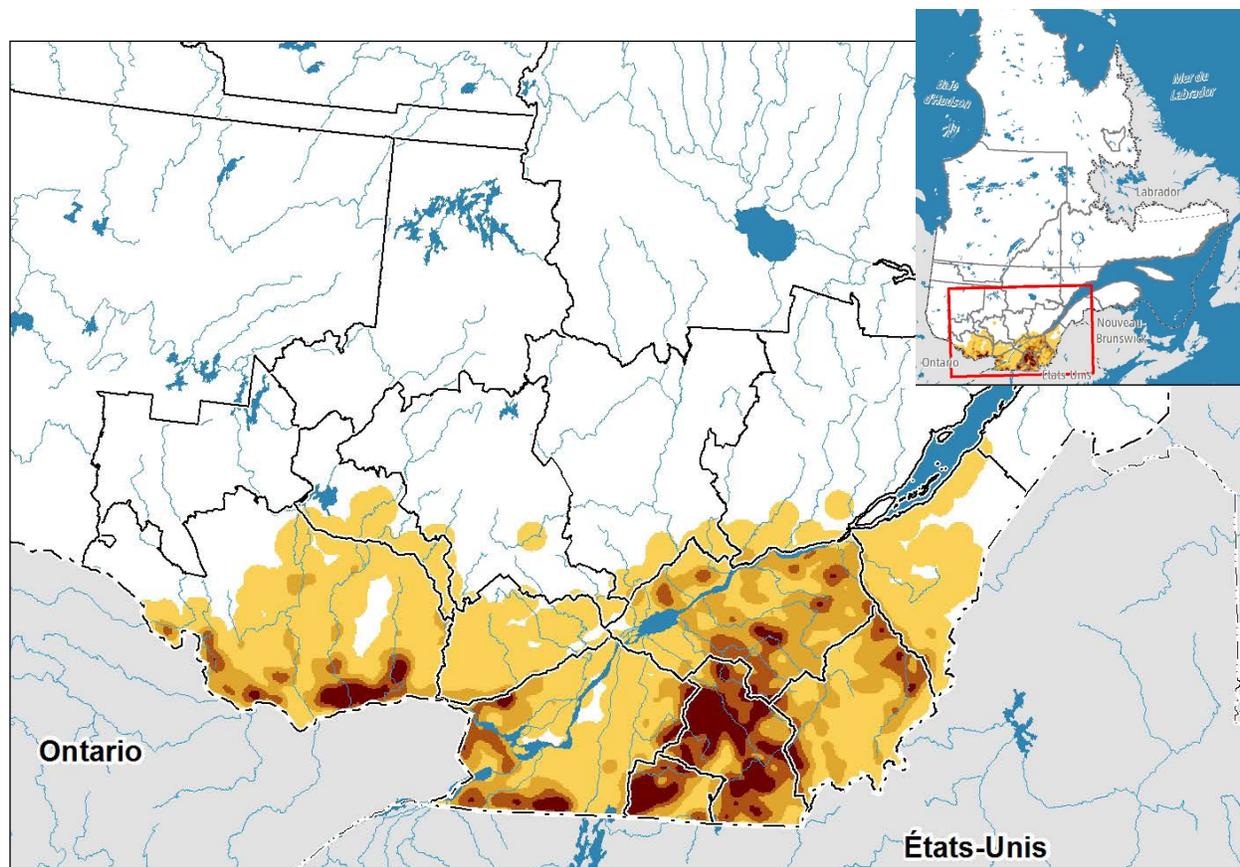
Photo : Tom Robert

Récolte totale et par région

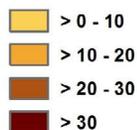
Cette année, la grande majorité des zones de chasse ont enregistré une hausse du nombre de dindons sauvages récoltés. Des variations entre les années sont normales pour une espèce à forte productivité évoluant dans des conditions climatiques hivernales qui limitent sa répartition.

Récolte totale de dindons sauvages

Zone de chasse	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15	26	27	Total
Récolte totale 2016	51	769	554	1 496	882	971	60	1 083	16	0	0	0	7	13	5 902
Récolte totale 2017	80	1 051	663	1 912	1 309	1 197	120	1 390	32	0	0	1	17	24	7 796
Récolte totale 2018	106	1 015	462	1 760	1 479	1 168	142	1 399	44	0	0	3	11	43	7 632
Récolte totale 2019	177	992	540	1 778	1 575	1 328	149	1 438	49	0	0	3	28	48	8 105



Récolte de dindons sauvages par 100 km² en 2019



Métadonnées

Système de référence géodésique GCS North American 1983, NAD 83

Projection cartographique:

Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46e et 60e).



Sources : Données de récolte de dindons sauvages en 2019
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Production: Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale de la gestion de la faune et des habitats

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2020



Récolte d'un deuxième dindon à barbe

Depuis le printemps 2014, les chasseurs ont la possibilité de récolter un deuxième dindon à barbe dans certaines zones de chasse du Québec où cela est permis. Lors de la saison de chasse 2019, 2 068 chasseurs, soit près de 12 % de l'ensemble des chasseurs de dindon, ont réussi à récolter ce deuxième dindon à barbe.

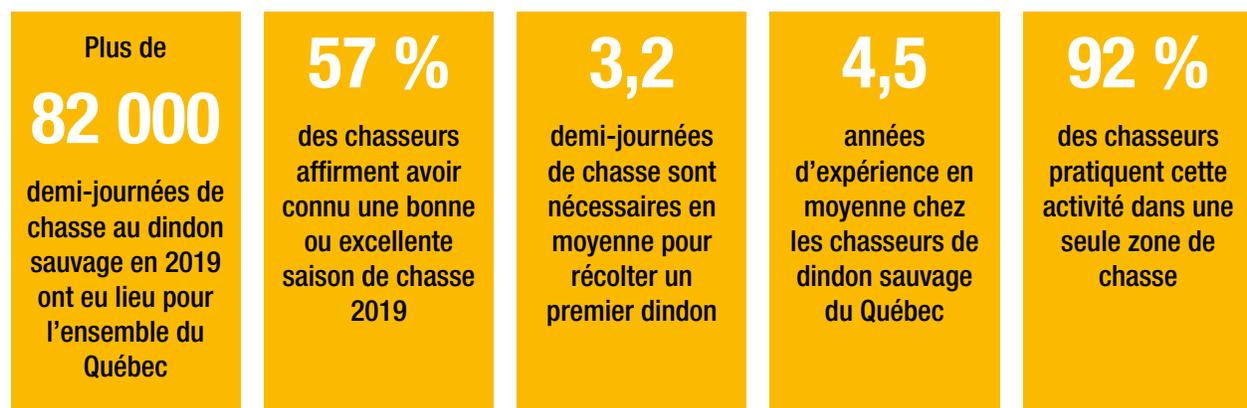
Année	Succès de récolte d'un dindon	Succès de récolte de deux dindons	N ^{bre} de chasseurs ayant récolté deux dindons
2014	30,84 %	8,3 %	941
2015	28,05 %	7,3 %	897
2016	31,03 %	10,2 %	1 456
2017	34,80 %	12,1 %	2 041
2018	31,81 %	10,5 %	1 873
2019	33,14 %	11,5 %	2 068

Sondage

Pour une quatrième année consécutive, une grande proportion de chasseurs de dindons sauvages ont participé au sondage. Sur un peu plus de 10 000 chasseurs contactés, environ 3 600 ont fait part de leurs observations, ce qui porte le taux de réponse à 36 %.

La participation des chasseurs est essentielle, puisqu'elle permet au Ministère de considérer leurs préoccupations et d'effectuer un meilleur suivi de l'état des populations. Ce court sondage a permis plus précisément de recueillir les observations faites sur le terrain, les données sur la récolte et le degré de satisfaction des chasseurs quant à leur saison de chasse. Ces informations sont importantes dans l'élaboration des indicateurs qui permettent de suivre de façon dynamique l'évolution des populations de dindons sauvages au Québec.

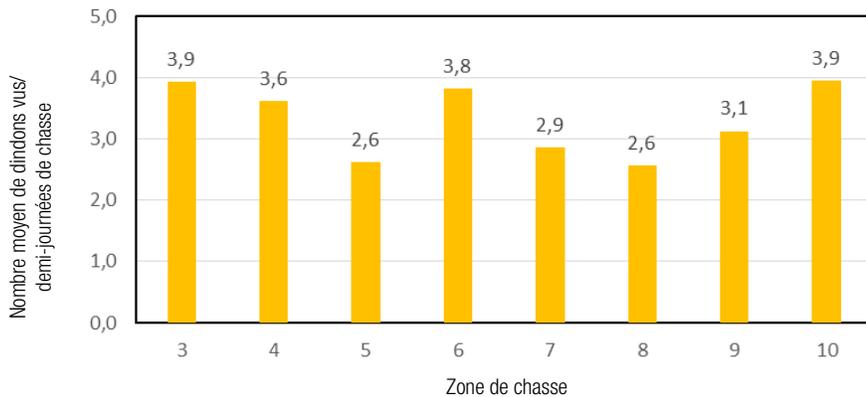
Le Ministère tient à remercier tous les chasseurs de dindons sauvages qui ont répondu au sondage cette année. Votre collaboration fait de cette opération un véritable succès. Un sondage vous sera de nouveau envoyé en 2020. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.



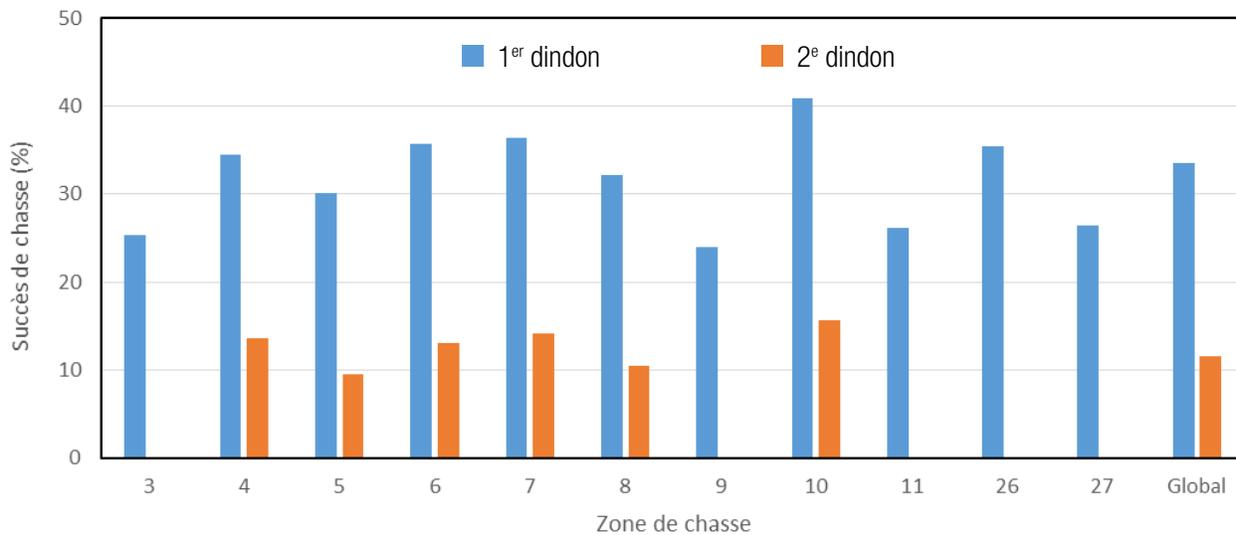


Le graphique ci-dessous illustre la moyenne du nombre de dindons vus par demi-journée de chasse dans les principales zones de chasse.

Observations des chasseurs lors de la saison 2019



Taux de succès pour la saison 2019





La réponse à votre question

Question : Devrait-on restreindre la chasse aux dindons sauvages en 2020 compte tenu des conditions climatiques difficiles observées au cours de l'hiver 2018-2019?

Réponse :

Non. Au printemps 2019, plusieurs chasseurs ont noté que les groupes de dindons étaient moins nombreux et ont rapporté devoir faire un effort plus important avant d'entendre leurs premiers glouglous. Cette tendance a pu être confirmée grâce à ce sondage alors que 3,2 demi-journées ont été nécessaires en moyenne pour récolter un premier dindon comparativement à 2,7 demi-journées en 2018. Bien que les conditions hivernales semblent avoir fait diminuer les populations de dindons dans certaines régions, le succès de chasse élevé de même que la récolte record de 2019 indiquent que cette espèce peut très bien supporter la pression de chasse exercée au Québec.

Cette situation a déjà été observée au Québec. En effet, lors d'une étude sur le dindon sauvage menée entre 2010 et 2014, les conditions climatiques ont été particulièrement rigoureuses pour le dindon à l'hiver 2010-2011. Dans la région d'Asbestos, située dans le nord de la zone de chasse 6, le taux de mortalité hivernal s'est élevé à 70 %. Cette faible survie s'est reflétée dans la récolte printanière qui a connu une baisse de 1 %, malgré l'augmentation du nombre de chasseurs de 21 %. L'année suivante, la récolte a grimpé de 66 % tandis que le nombre de chasseurs augmentait de 19 %, démontrant que la population de dindons avait rebondi rapidement à la suite de cet hiver difficile.

Cette capacité de rétablissement fulgurante du dindon sauvage est en grande partie causée par sa grande productivité. En effet, chaque dindon femelle a le potentiel de produire entre 10 et 12 jeunes par année. De plus, le déplacement d'individus provenant de populations bien établies et abondantes vers des populations en croissance explique également ce phénomène.

Par conséquent, grâce à la grande productivité du dindon sauvage et aux conditions hivernales variables entre les différentes zones de chasse au Québec, les modalités de chasse ne requièrent pas de modifications après un hiver rigoureux. Le Ministère surveille la situation chaque année grâce à son système efficace de suivi des populations, mis au point lors du premier plan de gestion.



Modifications apportées à mi-parcours au Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023

Le Ministère a effectué la révision du Plan de gestion du dindon sauvage en collaboration avec les partenaires fauniques, les intervenants du milieu et les communautés autochtones. Considérant l'intérêt croissant des chasseurs et l'accroissement des populations dans certaines régions, les modalités en vigueur dès la saison 2020 offriront plus de possibilités de chasse, permettront d'assurer une gestion optimale de l'espèce et favoriseront sa cohabitation avec les citoyens. Ainsi, neuf modifications ont été apportées aux modalités de chasse du dindon sauvage :

Ouverture d'une chasse à l'automne (dans les zones de chasse 4, 5, 6, 7, 8 et 10)

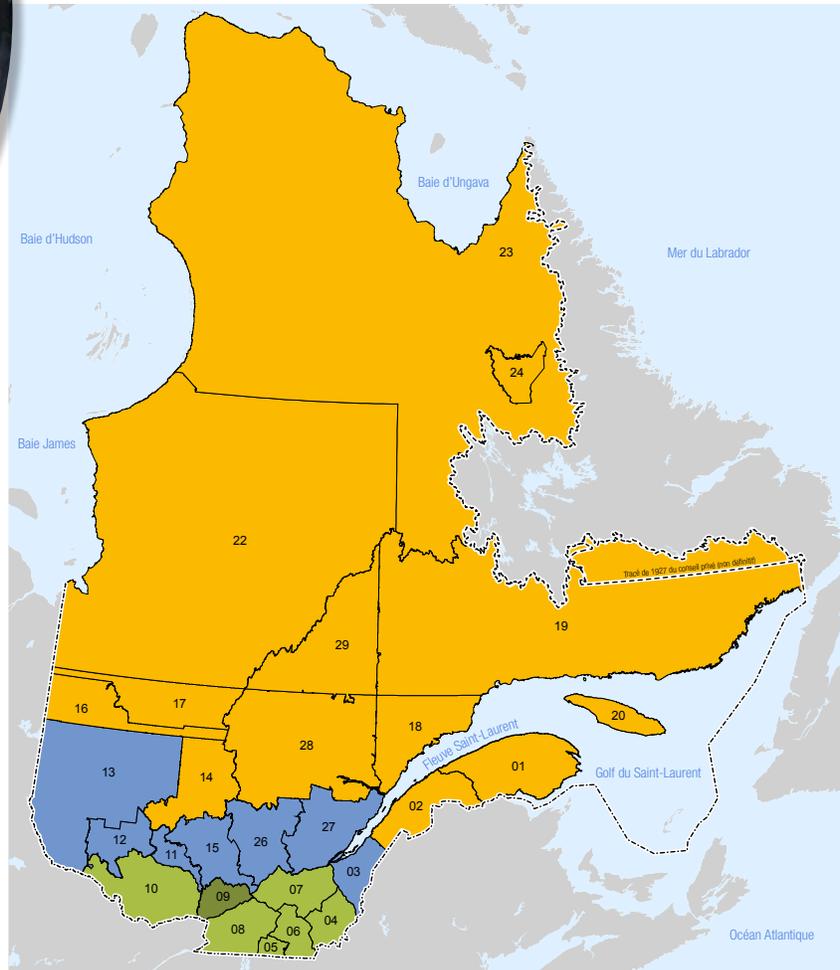
1. Achat d'un permis distinct nécessaire pour pratiquer cette chasse
2. Limite de prise d'un dindon sauvage avec ou sans barbe (mâle ou femelle)
3. Période de chasse de 7 demi-journées
4. Mêmes engins et heures permises que la chasse au printemps
5. Possibilité de chasser avec un chien leueur ou un chien pointeur

Plus de possibilités lors de la chasse au printemps

6. Période de chasse augmentée qui passe à 25 demi-journées de chasse dans les zones 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10
7. Possibilité de récolter un deuxième dindon sauvage dans la zone 9

Changements pour les deux saisons de chasse

8. Grenaille no 7 autorisée dans les munitions
9. Chasse interdite à moins de 100 mètres d'un appât



Carte des zones de chasse et des modalités d'exploitation applicables

Zones de chasse	CHASSE AU PRINTEMPS		CHASSE À L'AUTOMNE	
	Durée de la période de chasse	Limite de prise	Durée de la période de chasse	Limite de prise
1, 2, 14, 16, 17, 18, 19N, 19S, 20, 22, 23, 24, 28, 29	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite
3, 11, 12, 13, 15, 26, 27	12 demi-journées	1 dindon à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite
4, 5, 6, 7, 8, 10	25 demi-journées	2 dindons à barbe	7 demi-journées	1 dindon avec ou sans barbe
9	25 demi-journées	2 dindons à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite

Pour plus d'information sur la réglementation de la chasse au dindon sauvage : mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/dindon/index.asp

Pour tout savoir sur cette espèce, consultez le Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023 : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/dindon-sauvage

Forêts, Faune
et Parcs

